



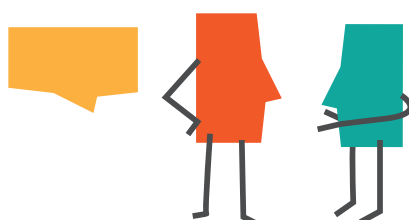
CONJOINT : CHOIX DU STATUT

Vous envisagez de créer une société ou êtes déjà dirigeant d'une société mais vous vous interrogez sur le statut de votre conjoint, notre équipe de juristes pluridisciplinaire vous accompagne dans le choix du statut le plus adapté.

AVANTAGES

BÉNÉFICIER DES CONSEILS DE NOTRE ÉQUIPE DE CONSEILLERS JURIDIQUE EN DROIT DES SOCIÉTÉS ET DROITS SOCIAL POUR DÉTERMINER, LE STATUT LE PLUS ADAPTÉ POUR VOTRE CONJOINT

- ▶ Appréhender le contexte du projet ou de la structure, le rôle du conjoint
- ▶ Identifier les besoins et attentes du conjoint en matière de rémunération et protection
- ▶ Faire émerger les différentes possibilités
- ▶ Connaitre et quantifier l'impact des différents statuts
- ▶ Etre accompagné dans la mise en œuvre de ce statut



UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE POUR CHOISIR LE BON STATUT

APPREHENDER LE CONTEXTE ET IDENTIFIER LES BESOINS

- Découverte du projet, de l'activité, de l'entreprise
- Etude du rôle du conjoint dans la société, de ses prérogatives

ETUDIER LES BESOINS DU CONJOINT

- Analyse des besoins en matière de protection sociale, de prévoyance
- Analyse des besoins en matière de retraite
- Etude des attentes en matière de rémunération

ANALYSER L'IMPACT DE CHACUN DES STATUTS

- Détermination des impacts en matière fiscale et sociale des différents statuts
- Chiffrage précis des conséquences en termes de coût pour l'entreprise
- Simulation des rémunérations nettes envisagées selon les statuts

CONNAITRE ET COMPRENDRE LES OPTIONS ENVISAGEES

- Présentation des différents statuts envisageables, de leurs impacts
- Explication sur les avantages et inconvénients des options possibles
- Aide et conseils à la prise de décision

PREPARER LA MISE EN ŒUVRE DU STATUT

- Conseil sur la mise en place du statut
- Accompagnement dans le cadre d'un changement de statut
- Rédaction des actes et formalités le cas échéant
- Mise en relation avec nos partenaires assureurs pour vos besoins en matière de protection sociale/ retraite
- Assistance à la réalisation des formalités annexes auprès des autres organismes (MSA, URSSAF, POLE EMPLOI...)

Découvrez notre proposition personnalisée, après un audit de vos besoins.

Pour toutes demandes concernant ce service, contactez-nous :
juridique@69.cerfrance.fr

Retrouvez-nous sur
www.cerfrance.fr